



LICENCES SAISON 2023

Mutations :

Le licencié qui désire muter doit retirer sa feuille de mutation auprès du club qui l'accueille en 2023, ou au secrétariat du comité, au tarif de 1 €, (aux horaires d'ouverture).

Pour rappel : depuis 2018 il n'existe plus de date limite pour muter. Tant que le joueur n'a pas repris de licence en 2023, il peut donc changer de club.

Les demandes de mutation (et le règlement correspondant) devront être déposés en même temps que le bordereau de demande de licence par le club qui accueille le joueur en 2023.

Les tarifs : **30 euros** pour une mutation interne au département et **50 euros** pour une mutation externe à régler par chèque.

Modalités :

Les mutations payantes concernent les joueurs et joueuses senior, vétéran, junior, si un jeune passe en catégorie junior la mutation est payante.

Les *mutations internes* suite à un changement de club après une ou plusieurs années sabbatiques, **sont payantes**.

Les *mutations externes* après une année ou plusieurs années sabbatiques sont payantes.

Les *mutations internes* sont gratuites si le club est dissout de droit (récépissé de déclaration en préfecture) ou de fait (cessation d'activité sans renouvellement d'affiliation dûment signalé par écrit).

Pour les catégories benjamins, minimes et cadets les mutations sont gratuites, mais le feuillet de mutation doit être dûment complété par le responsable légal, et tamponné et signé par le président du club quitté.

Licences :

Horaires de permanence des licences pour cette saison :

Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00,

En dehors de ces horaires sur rendez-vous.

Les licences devront être réglées par les clubs par virement bancaire, chèque ou espèces.

TSVP



Les documents sont disponibles en version informatique ou sont à votre disposition au secrétariat du comité. Si vous souhaitez un envoi postal, les frais seront facturés au tarif en vigueur.

Pour 2023, chaque joueur qui renouvelle sa licence doit :

- Compléter une demande de licence 2023

ET :

**si son certificat médical est encore valable :*

- Compléter le questionnaire de santé et le conserver

○ si vous avez répondu par la négative à l'ensemble des rubriques votre certificat médical est encore valable

○ si vous avez répondu par l'affirmative à une seule question vous devez fournir un certificat médical datant de moins d'un an

- Compléter l'attestation de questionnaire de santé (**page avec la signature**) et la fournir au CD,

**Si le joueur est arrivé au bout des 3 années de validité de son certificat médical :*

- Fournir un certificat médical, datant de moins de un an

Pour les nouveaux joueurs :

- demande de licence 2023
- copie d'une pièce d'identité
- certificat médical, datant de moins de un an
- photo d'identité **récente**

Depuis la saison dernière, nous avons mis en place un **tableau récapitulatif** à utiliser pour les renouvellements (sauf dirigeants et encadrants), plus besoin de transmettre au cd vos demandes individuelles (vous les conservez au club), vous complétez le tableau et vous joignez uniquement les attestations de questionnaire de santé/certificat médicaux.

Pour les renouvellements de licences des **dirigeants** (président, secrétaire général, trésorier général) **encadrants** (arbitres, initiateur ou éducateur), il faut transmettre au comité les demandes de licences individuelles avec la partie « encadrants et/ou dirigeants » complétée, elle permettra le contrôle automatisé d'honorabilité au sens de l'Art. L 212-9 du code du sport, ainsi que les attestations de questionnaire de santé/certificat médicaux.

Pour les mutations internes et externes : même principe que les années précédentes : demande de licence + mutation (et règlement) + questionnaire de santé/certificat médical + photo.